

Marchés publics : comprendre les procédures

Durée : 1 jour (7 heures)

Objectifs

Savoir se positionner sur les appels d'offres publics et constituer un dossier de candidature.

Public concerné

Chefs d'entreprises artisanales ou collaborateurs souhaitant faire acte de candidature aux appels d'offres des Marchés Publics, en charge de l'élaboration des propositions.

Niveau de connaissance préalable requis

- Parler, lire et écrire français
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication, division)
- Diplôme de niveau V ou équivalent

Contenu pédagogique

- **Identifier les différents partenaires des Marchés Publics et les différents modes de passation**
 - Le maître d'ouvrage
 - Les maîtres d'œuvre
 - Le bureau de contrôle
 - Le coordinateur SPS
 - Les bureaux d'études
 - Les entreprises
 - Appel à candidature
 - Appel d'offre ouvert et restreint
 - Marchés négociés
- **Réunir les pièces administratives et techniques et constituer le dossier de candidature (spécifique bâtiment)**
 - La procédure de la double enveloppe
 - La déclaration du candidat
 - Les attestations sociales et fiscales
 - Les références, les qualifications
 - Les assurances
 - L'acte d'engagement
 - Le cahier des clauses administratives
 - Le descriptif quantitatif

Moyens pédagogiques

La formation s'articule autour d'apports théoriques sur la législation des Marchés Publics et les obligations administratives des candidats, qui sont ensuite appliqués lors d'une mise en situation sur un dossier réel du secteur bâtiment exploité et complété par le stagiaire.

Moyens techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats

- La formation sera assurée par un formateur, spécialiste technique et pédagogique.
- Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels».
- Études de cas pratiques en salle.
- Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.
- L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- La signature de feuilles d'emargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par un QCM en fin de formation.

Le + de la formation : une journée pour se lancer dans les procédures de marchés publics



technique tout développement durable

couvreurs
plombiers
chauffagistes

électriciens

plâtriers
peintres

paysagiste - vrd
travaux publics

menuisiers
charpentiers

maçons
carreleurs

serruriers
métalliers

métiers
de la pierre

prévention
sécurité

formations
tertiaires

formations
diplômantes